

N^o. 13.

Sibillat J^b &
 Marie Sappuy
 Marimés

Enn mit hant Carl Knigt Grand & l. sia Jun; Parson & non
 f. V. Marquet, Maire, officier public de l'état civil de la Commune
 de Sappuy, au jourd'hui. Lesse Compars Joseph Sibillat Propriétaire
 né à Sappuy le 16. Août 1780. & y domicilié, fils Major de Sappuy Jean
 & de Sibillat Marie Sibillat Robert, l'un & l'autre Vendeur & l'un
 de Sappuy le 10. Juillet 1818. & 22. 9^{me} 1820; & Marie Sappuy-Marimés
 née en la ville de Sappuy au 11. & y domiciliée, fille Major de son
 Joseph Vendeur en la ville de Sappuy le 11. Août 1816. & de Sibillat François
 Chabot, laquelle est ici présente & consentante; lesquels nous ont
 Requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux, dans
 la publication ont été faite en cette Commune les Dimanches Vingt
 & Vingt Deux Dernier, & en celle de Sappuy également les Dimanches
 Vingt Cinq mai Dernier & Dernier du Courant à l'heure de midi de
 Chaque jour; Comme apparition audit Mariage ne nous ayant été
 Signifié, nous nous sommes vu à M. le Maire de Sappuy, lequel en Certifiant
 de l'absence d'aucun de l'un ou l'autre, faisant droit à leur Requisition, après
 avoir donné lecture de l'ordonnance de Sappuy mentionnée, & du Chapitre 6. de
 l'acte du Code Civil intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux
 & à la future Epouse s'ils voulaient se prendre pour mari & pour femme,
 Chacun d'eux ayant répondu affirmativement & affirmativement, avons
 proclamé au nom de la loi que J^b Joseph Sibillat & Marie
 Sappuy-Marimés sont unis par le mariage; De quoi avons dressé
 acte en présence des seigneurs Pierre & Pierre Michallet l'un & l'autre, Joseph &
 Pierre Virel, l'un & l'autre Majors & Demourans en cette Commune, & l'un



Uta Mitchell and signa...
La Mora, in the...
no le...
no le...
no le...



Rillat Mienattel

Mienattel

Margot

H. 11.

Chapman